



A Orléans, le 16 novembre 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Nous essayons d'échanger avec vous depuis déjà longtemps, nous réitérons donc ce jour notamment au moment où nos collègues sont de manière compréhensible de plus en plus inquiet·e·s.

Nous avons pu échanger avec la Rectrice, qui elle nous a reçu en personne, lundi dernier. Elle a recueilli nos inquiétudes et demandes et devait vous en faire part notamment le 11 novembre dernier lors de votre codir.

Nous aimerions, pour le fonctionnement le moins désordonné possible du service, que vous puissiez répondre clairement notamment sur 2 points qui touchent particulièrement nos collègues :

- 1) Nous avons été alerté par un certain nombre de collègues concernant les enseignements qui ont lieu en piscine. Ces derniers s'interrogent, à juste titre, de l'intérêt du maintien de cette activité avec les contraintes sanitaires actuelles (difficultés de respecter le protocole sanitaire, temps d'activité dans l'eau restant du fait des contraintes sanitaires). Nous souhaiterions que vous autorisiez pour les collègues et les écoles qui en feraient la demande, la suspension de cette activité à minima le temps du confinement. En effet, il nous semble essentiel que la hiérarchie accorde sa confiance aux équipes qui sont à même de mesurer la mise en danger ou non des élèves et des accompagnateurs.
- 2) Nous demandons la suspension des dispositifs de formation en constellations dans le département au regard de la situation sanitaire mais aussi parce que ce qui est maintenu n'a plus guère de sens. S'il s'agit de faire pour faire et remplir des tableaux, la profession risque de se détourner du peu de temps de formation qui subsiste. En effet, les modalités dans les circonscriptions maintenant des réunions en présentiel, ou prévoyant des observations en classes entraînent des brassages qui vont à l'encontre de vos propres directives sanitaires. Par ailleurs en pleine deuxième vague épidémique, avec un nombre de plus en plus important de collègues placé en ASA dans le cadre du décret des personnes vulnérables, à l'isolement suite à un cas contact, ou positif au COVID19, il semble que les brigades de remplacement ont déjà fort à faire pour répondre à tous les besoins de remplacement.

Dans l'attente de vos réponses et même au-delà, soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au bon fonctionnement du Service Publique de l'Éducation Nationale.

Laurianne Delaporte et François Maulard

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU Loiret